

Sujet : COURANT Christophe demande : enquête publique concession d'utilisation du DPM
par la base nautique
Date : Sun, 3 Feb 2019 11:46:29 +0100
De : Christophe COURANT

Le projet communal prévoit une rampe d'accès au plan d'eau face au large,
non protégé du port et donc accidentogène.

Est -il possible de modifier votre projet et d'aménager un accès au plan
d'eau protégé dans le port à l'opposé du club de voile ?

Profil : particulier

Nom : COURANT

Prénom : Christophe